République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260429-18DCC290426-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DES ABERS	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 29 avril 2026	N° 18dcc290426

Le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire le mercredi 29 avril 2026, à 20h00 l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 23 avril 2026
Nombre de membres : 49
Quorum : 25
Nombre de membres présents : 47
Nombre de votants : 49

Il était composé comme suit :
Etaient présents : BERGOT Stéphane, BOTHOREL Hervé, BOUCHER Patrice, ABARNOU Mickaël, ABGUILLERM Gildas, ARS Wilfried, BLEUVEN Christian, CABON Jean Luc, CATTIN Jean Luc, CLAVIER Martial, COATEVAL Bruno, COUSTANCE Catherine, DARE Claude, DUBOIS Elise, FERELLOC Jean Christophe, GAUTIER Valérie, GUEZENNEC Jessica, GUIZIOU Fabien, HABASQUE Nadine, HAVET Nadège, HELIES Karine, JAUD Christiane, JESTIN Claudine, KERANDEL Hélène, KERJEAN Aurélie, KERLAN David, LAOT Cédric, LE COQ Gwendal, LE FLOCH Renaud, LE FUR Olivier, LE GALL Christelle, LE POLLES Philippe, LEON Julie, L'HOSTIS Nolwen, LOZACH Marie Christine, MARCHADOUR Violaine, MARZIN Olivier, MASON Anne, MICHEL Mewen, POULNOT MADEC Anne, RICHARD Danielle, ROUDAUT Anne Thérèse, SALIOU Christine, STAEHLE Caroline, TADIER Adeline, TONNARD Hélène, TREGUER Jean François,

Excusés : REDT Gérard donne pouvoir à TREGUER Jean-François, FOLL Loïc donne pouvoir à ROUDAUT Anne-Thérèse.

Mewen MICHEL est désignée secrétaire de séance.
Jessica GUEZENNEC et Gildas ABGUILLERM sont désignés assesseurs.

Désignation des représentants de la CCPA ADEUPa (Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Brest)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-40-1 relatif à la désignation des représentants des communautés au sein des organismes extérieurs ;
Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays des Abers ;
Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de désigner ses représentants au sein des organismes extérieurs dans lesquels la Communauté de communes du Pays des Abers est appelée à siéger ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité, décide de désigner les représentants titulaires et suppléants suivants pour représenter la Communauté de communes du Pays des Abers au sein de l'ADEUPa (Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Brest) :

Titulaire	**Suppléant**
- Anne-Thérèse ROUDAUT	- Jean François TREGUER

Fait et délibéré à Plabennec
le 5 mai 2026,

Le Président,
Monsieur Jean François TREGUER

COMMUNAUTE de COMMUNES 29860 PLABENNEC du Pays des ABERS